



## Dette abusive aupres d un coach sportif

Par **Mildrey**, le **18/04/2016** à **10:05**

Bonjour,

J'ai mon ancien coach sportif qui me demande de regler une somme de 900 eur pour des honoraires non consommées. Nous avons conclu aucun contrat mais juste a par voie email et telephonique des heures de sports que j ai decide de stopper car ma situation me permettait plus de continuer, il me reclame pourtant une dette de 900 eur car j avais donne mon engagement au depart. Est-il en dreoit sachant que il y a aucun contrat?

Merci par avance pour votre retour.

Par **jos38**, le **18/04/2016** à **13:03**

bonjour. aucun contrat? qu'y avait-il dans cet e-mail? définitions des prestations, tarifs, horaires (dont vous parlez vous-même), durée de l'abonnement. avez-vous lu les conditions générales, notamment sur la possibilité de résiliation? avez-vous coché la case "j'accepte les conditions" sans les avoir lues?

Par **Mildrey**, le **18/04/2016** à **13:52**

Bonjour,

Merci pour votre retour, Il m'a envoyé un contrat par email à remplir et signer que je n'ai pas fait mais dans cet email il précise bien que ce n'est pas un engagement commerciale que je peux stopper mes heures à tout moment.

Ce document a simplement pour but :

- de te protéger en cas de problème physique à défaut de remise de certificat médical,
- de te garantir par écrit nos accords quant à ton suivi,
- de te permettre de mieux juger encore du sérieux de notre suivi de ton projet sportif, en tout point de vue.

ci dessous le contenu de l'email:

Je reste bien sûr cent pourcent à ta disposition si un point n'est pas clair ou quoi que ce soit et une fois de plus ceci ne vise en RIEN à te "bloquer commercialement" car tu le verra par toi-même, tu peux stopper quand tu le désires.

J'ai coché aucune condition générale non plus juste des échanges téléphoniques concernant le prix des prestations et le nombre d'heures souhaité. on a conclu par téléphone le nombre d'heures rien de contractuel j'ai payé toute mes heures consommées (j'ai la preuve par email) mais il me demande de payer les heures que je m'étais engagé à prendre par téléphone. Actuellement un service contentieux m'a contacté par email pour un règlement de la pseudo dette à l'amiable mais je ne sais pas si ils sont en droit ou pas.

Merci par avance pour votre retour [http://www.experatoo.com/images/lib\\_rep\\_infos.png](http://www.experatoo.com/images/lib_rep_infos.png).

Cdt,